



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 22 février 2024

Résolution de Mme Françoise Piron du 30 janvier 2024 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Quartier Closelet : jusqu'où va-t-on pousser l'absurdité ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 30 janvier 2024, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Françoise Piron « Quartier Closelet : jusqu'où va-t-on pousser l'absurdité ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Mme Françoise Piron :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prévoie 1 à 2 places de parc pour les personnes à mobilité réduite au bénéfice d'un macaron handicapé dans cette zone du Closelet, en particulier pour faciliter l'accès de ces personnes et à leurs proches aux commerces et à la pharmacie 24».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité porte une attention particulière à la prise en compte des besoins en mobilité des personnes à mobilité réduite (PMR). Elle essaye ainsi systématiquement de répondre favorablement à l'ensemble des demandes qui lui sont adressées. Durant l'année 2022, le nombre de places PMR en ville est passé de 92 à 101, soit une création de neuf places. En outre, six places supplémentaires ont été ajoutées en 2023.

La création d'une zone modérée sur l'avenue de Montchoisi fait partie du programme Rues Vivantes II. Le souhait de création d'une place PMR à la hauteur de la Pharmacie 24 a été intégrée au projet qui est en cours de finalisation. Sous réserve des procédures légales usuelles, l'aménagement de ladite place de stationnement est envisageable à l'automne ou, au plus tard avant la fin de l'année 2024. La Municipalité répond ainsi favorablement à la résolution de Mme Françoise Piron.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter